

## Conseil d'Administration A22-3 du 30 novembre 2022

Délibération n° A22-3-12

**Objet : Modification des statuts de la filiale SAS « SIFAE » constituée par l'EPF Ile-de-France et Action Logement Immobilier, en vue de lui donner la capacité de réaliser de la maîtrise d'ouvrage de travaux**

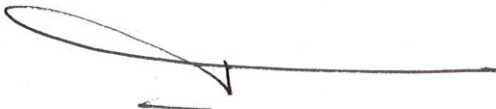
Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'urbanisme et plus précisément les articles relatifs aux établissements publics fonciers de l'Etat,  
Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France et plus précisément son article 11,  
Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,  
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,  
Vu la délibération n°A-18-1-7 du 21 mars 2018 autorisant la constitution de la filiale SAS S.I.F.A.E.,  
Vu les statuts de la filiale SAS S.I.F.A.E.  
Vu le rapport présenté par le Directeur Général, lors du conseil d'administration du 15 mars 2019,

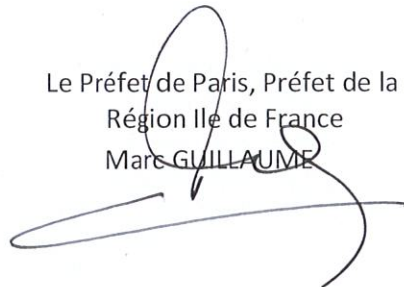
Approuve la modification à apporter aux statuts de la filiale « SIFAE », et donne mandat au Directeur Général pour engager toutes les actions et prendre les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre cette modification, dont réaliser toutes démarches et signer tout acte permettant la réalisation et la mise en œuvre de cette modification ;

Le Président

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT



Le Préfet de Paris, Préfet de la  
Région Ile de France  
Marc GUILLAUME



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*